



CONVOCATION

Date : 24 juin 2025

Affichée le : 24 juin 2025

L'an deux mille vingt cinq, le trente juin à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Sophie DHOURY-LEHNER, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice : 39
Présents : 24
Votants : 34
Pouvoirs : 10
Absent : 5

Étaient présents : Mme Sophie DHOURY-LEHNER - M. Jean-Claude VILLEMAIN - Mme Döndü ALKAYA - Mme Loubina FAZAL - M. Karim BOUKHACHBA - M. Adnane AKABLI - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME - Mme Najat MOUSSATEN - M. Cédric LEMAIRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - M. Emmanuel PERRIN - M. Ammar KHOULA - M. Babacar N'DIAYE - Mme Aïssata SOW - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - M. Mohammed EL OUSTI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - M. Nouredine NACHITE.

LISTE DES DELIBERATIONS

AFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

02 JUL. 2025

DELIBERATION PUBLIEE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

03 JUL. 2025

Absents représentés

M. BROCHOT
Mme SAVAS
Mme TALL
Mme SAKHO
Mme PEREZ
Mme SENET
M. EL MOUSSAOUI
Mme JACQUEMART
Mme M'BAYE
Mme MEHADJI

Pouvoir à M. PERRIN
Pouvoir à M. LEMAIRE
Pouvoir à M. DEME
Pouvoir à Mme SOW
Pouvoir à Mme ELONGUERT
Pouvoir à M. BOUKHACHBA
Pouvoir à Mme LAMBRE
Pouvoir à M. BOULHAMANE
Pouvoir à M. KA
Pouvoir à M. NACHITE

Absents excusés :

Mme DUCHATELLE

Absents non représentés

Mme HAMADOUCH, M. ZAHRAOUI, M. LUCAS, M. FACCHINI.

Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT

44 Partenariat TER de Culture

■ Rapport de présentation :

Najat MOUSSATEN, Adjointe

Le Conseil Régional des Hauts-de-France et la SNCF Voyageurs ont lancé en janvier 2024 le projet TER de Culture, pour promouvoir les sorties culturelles et patrimoniales accessibles depuis les gares de la région.

La ville de Creil souhaite devenir partenaire du projet TER de Culture et bénéficier ainsi de la mise en valeur du musée Gallé-Juillet et de son patrimoine par SNCF Voyageurs.

Ce projet comprend plus précisément :

- une carte touristique mettant en valeur les points d'intérêts sur le territoire, avec des encarts dédiés aux partenaires locaux, avec une réédition prévue pour septembre 2025,
- un site internet TER de Culture comprenant des réductions pour les sites culturels et des informations pratiques,
- une carte interactive nationale,
- des événements pour présenter les offres culturelles et touristiques dans les trains
- l'organisation de jeux concours,

- des vidéos de destination de format court sur le patrimoine local.

En échange de cette mise en valeur touristique, les porteurs d'un billet TER bénéficieront d'un tarif d'entrée réduit au musée Gallé-Juillet d'un montant de 3,75 € au lieu de 7€. La Ville s'engage à créer un lien vers le site TER de Culture sur son site internet, à ajouter le logo de la SNCF sur les supports de communication du musée et à fournir à la SNCF des éléments de communication (images en haute définition et textes).

Il vous est proposé d'approuver le partenariat entre la SNCF Voyageurs et la Ville de Creil, dans le cadre du projet TER de Culture, du 1^{er} juillet 2025 au 1^{er} janvier 2027, selon les termes de la convention, et d'autoriser Madame la Maire à signer ladite convention et tous documents ou avenants y afférent.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Vu la délibération n°17 du Conseil municipal en date du 02 avril 2025, certifiée exécutoire le 09 avril 2025, portant sur le cadre général de la tarification des services municipaux,

Vu la convention de partenariat TER de Culture,

Vu l'avis de la commission « Culture et Patrimoine » en date du 21 mai 2025,

Considérant le souhait de la ville de Creil de promouvoir les sorties culturelles et patrimoniales accessibles depuis les gares de la région,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote

Votants : 34	Pour : 34	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'approuver le partenariat entre la SNCF Voyageurs et la ville de Creil, dans le cadre du projet TER de Culture, du 1^{er} juillet 2025 au 1^{er} janvier 2027.

Article 2 : d'approuver la convention de partenariat TER de Culture.

Article 3 : d'autoriser Madame la Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat TER de Culture avec SNCF Voyageurs, ainsi que tous avenants et documents y afférents.

Article 4 : de permettre aux porteurs d'un billet TER du jour et aux agents de la SNCF de bénéficier d'un tarif d'entrée réduit au musée Gallé-Juillet d'un montant de 3,75 € au lieu de 7 €.

Article 5 : d'imputer les recettes correspondantes au compte prévu à cet effet sur le budget de la Ville.

03 JUL. 2025

CREIL, le

Pour extrait certifié conforme,

Maire de Creil
Vice-Présidente de l'ACSO
Chargée du Projet de Territoire

Madame Sophie DHOURY-LEHNER



La secrétaire de séance

Jessica ELONGUERT